Résolution sur la traite d’êtres humains et les graves violations des droits de l’homme liées au recrutement de citoyens non russes, en particulier africains, aux fins de la guerre d’ agression menée par la Russie en Ukraine

2026/2641(RSP) - 12/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 17 contre et 43 abstentions, une résolution sur la traite des êtres humains et les graves violations des droits de l'homme liées au recrutement de ressortissants non russes, notamment africains, pour la guerre d'agression de la Russie en Ukraine.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

La résolution rappelle que la Russie recourt à des tactiques de recrutement trompeuses et à la coercition pour enrôler des milliers de ressortissants étrangers originaires de différents pays africains. Elle recrute également des individus à Cuba et en Asie du Sud et centrale afin de soutenir sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Des enquêtes menées par plusieurs États africains ont révélé l'existence de réseaux de recrutement ciblant systématiquement des personnes issues de milieux défavorisés, principalement via les réseaux sociaux, en leur faisant miroiter de fausses promesses d'emploi, de formation ou de citoyenneté.

Le cas de Francis Ndung'u Ndarua, un Kényan recruté frauduleusement et envoyé au front en Ukraine, illustre l'extrême cruauté de ces pratiques. Par ailleurs, des centaines de femmes africaines auraient été trompées et contraintes de travailler dans des usines d'assemblage de drones en Russie, dans des conditions extrêmement dangereuses et abusives.

Le Parlement a fermement condamné le trafic et le recrutement forcé de ressortissants étrangers dans l'armée russe, ainsi que l'exploitation par le travail forcé liée à la guerre. Il a souligné que ces pratiques constituent de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire et peuvent être considérées comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il a exhorté tous les États concernés à enquêter sur le recrutement de ressortissants étrangers, à le combattre et à traduire en justice tous ceux qui le pratiquent, le facilitent ou le promeuvent. Il a également appelé à renforcer la vigilance des agents d'immigration, à informer proactivement les citoyens des dangers liés aux voyages en Russie pour de prétendues offres d'emploi ou d'études, et à faciliter le rapatriement immédiat des ressortissants étrangers recrutés frauduleusement.

Les plateformes de médias sociaux sont appelées à respecter leurs obligations en matière de droits humains et à coopérer avec les autorités compétentes pour identifier et supprimer les contenus utilisés par les réseaux de recrutement et de trafic d'êtres humains liés à la Russie. Les députés ont appelé les États à demander des comptes à ces plateformes.

Le Parlement a exigé que la Russie cesse immédiatement de telles pratiques de recrutement et garantisse le rapatriement inconditionnel des personnes recrutées frauduleusement.

Enfin, l’UE et ses États membres sont appelés à dialoguer avec les États concernés et à soutenir leurs efforts pour lutter contre la traite des êtres humains, faciliter la libération et le rapatriement des victimes et imposer des sanctions ciblées aux personnes impliquées.